



Point 1 de l'ordre du jour

CX/CF 19/13/1
Janvier 2019

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES **COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS**

Treizième session
Yogyakarta, Indonésie, 29 avril – 3 mai 2019

La réunion se tiendra à l'hôtel Royal Ambarrukmo, Kasultanan Ballroom

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/CF 19/13/1
2	Questions soumises au CCCF par la Commission du Codex Alimentarius et/ou ses organes subsidiaires	CX/CF 19/13/2
3	Questions découlant de la FAO et de l'OMS (y compris le JECFA)	CX/CF 19/13/3
4	Questions découlant d'autres organisations internationales	CX/CF 19/13/4
Contaminants industriels et environnementaux		
5	Avant-projet de limites maximales pour le plomb dans des produits sélectionnés dans la <i>Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193-1995) (à l'étape 4)	CL 2019/07-CF CX/CF 19/13/5
	- Observations à l'étape 3	CX/CF 19/13/5-Add.1
6	Avant-projet de limites maximales pour le cadmium dans le chocolat et les produits dérivés du cacao (à l'étape 4)	CL 2019/08-CF CX/CF 19/13/6
	- Observations à l'étape 3	CX/CF 19/13/6-Add.1
7	Projet de Code d'usages pour la réduction des 3-monochloropropane-1,2-diol esters (3-MCPDE) et des éthers glycidiques (GE) dans les huiles raffinées ainsi que les produits alimentaires fabriqués avec des huiles raffinées (à l'étape 7)	CL 2019/09-CF CX/CF 19/13/7
	- Observations à l'étape 6	CX/CF 19/13/7-Add.1
Toxines		
8	Avant-projet de limites maximales pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer y compris le plan d'échantillonnage associé (maintenu à l'étape 4)	REP18/CF, par. 115 Annexe VII

Veuillez noter qu'il n'y aura pas de distribution de documents de travail à travers la liste de distribution du Codex (Codex-L). En revanche, seuls l'invitation et l'ordre du jour seront distribués aux membres et observateurs. Tous les documents de travail et tout nouveau document non mentionné sur cet ordre du jour provisoire, y compris toute autre information destinée aux délégués, seront publiés sur la page des réunions du site Internet du Codex dès qu'ils seront disponibles. Les documents de travail ne seront pas imprimés et les délégués sont priés d'apporter à la réunion tous les documents qui leur ont été distribués car aucune copie imprimée ne sera disponible lors de la session.

[Page des réunions du site Internet](#) – [CCCF13](#)

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
9	Avant-projet de limites maximales pour les aflatoxines totales et l'ochratoxine A dans la noix de muscade, le piment, le paprika, le gingembre, le poivre et le curcuma et les plans d'échantillonnage associés (maintenu à l'étape 4)	REP18/CF, para. 119 Annexe VIII
Autres questions		
10	Projet de directives pour l'analyse des risques en cas de contaminants dans des aliments et en l'absence de tout cadre réglementaire ou de gestion des risques (à l'étape 7)	CL 2019/10-CF CX/CF 19/13/8
	- Observations à l'étape 6	CX/CF 19/13/8-Add.1
Documents de travail		
11	Établissement de nouvelles limites maximales pour le plomb dans les produits selon une approche en fonction des priorités	CX/CF 19/13/9
12	Plomb et cadmium dans le quinoa	CX/CF 19/13/10
13	Révision du <i>Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments par le plomb</i> (CXC 56-2004)	CX/CF 19/13/11
14	Développement d'un code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du cacao par le cadmium	CX/CF 19/13/12
15	Établissement de limites maximales pour le méthylmercure dans d'autres espèces de poissons	CX/CF 19/13/13
16	Établissement de limites maximales pour le HCN dans le manioc et les produits à base de manioc et l'occurrence de mycotoxines dans ces produits	CX/CF 19/13/14
17	Établissement de limites maximales pour les aflatoxines totales dans les céréales (blé, maïs, sorgho et riz), la farine et les aliments à base de céréales pour les nourrissons et les enfants en bas âge	CX/CF 19/13/15
Questions de nature générale		
18	Orientation générale sur l'analyse des données en vue de l'élaboration d'une limite maximale	CX/CF 19/13/16
19(a)	Liste des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle présents dans les aliments à évaluer en priorité par le JECFA	REP18/CF, Annexe X
	Observations (en réponse à la CL 2019/11-CF)	CX/CF 19/13/17
19(b)	Suivi des résultats des évaluations du JECFA	Se référer au CX/CF 19/13/3
20	Plan de travail pour le CCCF	CX/CF 19/13/18
21	Autres questions et travaux futurs	
22	Date et lieu de la prochaine session	
23	Adoption du rapport	

DOCUMENTS D'INFORMATION

Document d'information et à l'appui des débats sur les contaminants et les toxines de la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (Cote Doc. CF/13 INF/1): une version mise à jour du document pour information et à l'appui des débats sur les contaminants et les toxines sera disponible durant la session.

NOTES D'INFORMATION

Points 8 et 9 de l'ordre du jour - Limites maximales maintenues à l'étape 4: Ces points de l'ordre du jour ne sont pas pour discussion selon la décision du CCCF, à sa douzième session, de maintenir ces limites maximales pour assurer la mise en oeuvre des codes d'usages respectifs afin de générer des données additionnelles à évaluer par le JECFA dans trois ans (REP18/CF, paragraphes 115 et 119). En examinant la décision sur la limite maximale pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer durant l'examen critique, le Comité exécutif, à sa soixante quinzième session, a recommandé au CCCF d'accélérer le processus afin de définir les limites maximales et de parachever le plan d'échantillonnage pour cette combinaison de contaminant et de produit (REP18/EXEC2-Rev.1, paragraphe 23).

Point 19 de l'ordre du jour – Évaluations du JECFA: Ce point de l'ordre du jour examinera la liste des contaminants à évaluer/réévaluer en priorité par le JECFA en fonction des réponses à la CL 2019/11-CF rassemblées dans le document CX/CF 19/13/17 et le suivi des résultats d'évaluations précédentes du JECFA ou des consultations pertinentes d'experts FAO/OMS, tel qu'indiqué dans le document CX/CF 19/13/3 (point 3 de l'ordre du jour).